



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Pays de la Loire | 1995

Mottes, enceintes et maisons fortes dans la Sarthe et la Mayenne (X^e-XV^e s.)

Projet collectif de recherche (1995)

Annie Renoux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/39062>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Annie Renoux, « Mottes, enceintes et maisons fortes dans la Sarthe et la Mayenne (X^e-XV^e s.) » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Pays de la Loire, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 22 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/39062>

Ce document a été généré automatiquement le 22 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Mottes, enceintes et maisons fortes dans la Sarthe et la Mayenne (x^e-xv^e s.)

Projet collectif de recherche (1995)

Annie Renoux

- 1 Le recensement des mottes, enceintes et maisons fortes du Maine au Moyen Âge a été lancé en 1991 à l'université du Maine (laboratoire d'Histoire et d'Archéologie médiévale) et s'est poursuivi depuis sans interruption. Il s'agit d'une opération collective de longue haleine, dont la première phase est essentiellement analytique et repose sur une prospection au sol, une étude des plans anciens (cadastres, ...) et l'examen du double contexte historique et géographique de la région concernée.
- 2 Les résultats obtenus sont particulièrement prometteurs, car la région est riche en vestiges de mottes et surtout de sites fossoyés. On a, par commodité, mais aussi parce que cela répond, dans une certaine mesure, aux données de la région, réservé le terme de « maisons fortes » aux sites fossoyés, à vocation plutôt seigneuriale (résidence et ferme) qui, en France, se multiplient à partir de la fin du XII^e s. et surtout aux XIV^e et XV^e s., et le terme de « manoirs » aux bâtiments nobles qui sont localement reconstruits après la guerre de Cent Ans. Mais le terme de « maison forte » n'apparaît guère dans les textes ; les résidences seigneuriales sont des « habergements » ou éventuellement des « hostels » et des « manoirs », qui dans la réalité ne sont pas nécessairement munis de douves.
- 3 En 1995, ce sont cinq secteurs qui ont été concernés. Ils sont localisés tant dans le Bas que dans le Haut Maine. En Sarthe, il s'agit des cantons de Brûlon (étudié par Yvon Lecoïnte), et de Malicorne (Stéphanie Pontonnier), et des abords de Montmirail (Stéphane Quaireau). En Mayenne, il s'agit des cantons de Lassay et du Horps (Annabelle Fouillet). La région de Sillé-le-Guillaume est à cheval sur les deux départements manceaux et c'est le cadre seigneurial qui a été ici retenu (Sébastien Mazurier).

- 4 Au total environ 1 400 km² ont été étudiés (69 communes) et 184 sites ont été pris en compte (manoirs inclus), ce qui fait une moyenne d'un vestige pour 7 km² ; un chiffre supérieur à ce que l'on connaît par ailleurs, mais l'abondance des sites indéterminés (82) invite à la prudence. Pour le reste, 52 mottes ont été inventoriées, ce qui fait 33 % de l'échantillon, mais sur ces 52 spécimens, 26 sont des cas hypothétiques ou douteux, ce qui ramène le pourcentage d'ensemble à 16 %. 16 sites sont soit des mottes, soit des maisons fortes. Les maisons fortes sont beaucoup plus nombreuses, puisqu'on arrive à 91 exemplaires (50 % au total), mais là aussi 40 cas sont hypothétiques ou douteux, ce qui réduit le pourcentage à 22 %. Globalement dans ce décompte, le pourcentage des maisons fortes est minimisé en ce sens que beaucoup de cas, classés comme potentiels, ont tout de même de fortes chances d'être des vestiges de ce type. Alors que pour les mottes la prudence des identifications entraîne plutôt la réflexion en sens inverse.
- 5 On notera l'importance des sites classés parmi les indéterminés ou les cas douteux. À cela plusieurs raisons. D'abord, globalement il faut bien souligner que l'état de conservation des vestiges n'autorise pas toujours une typologie fine et que les risques de confusion dans les classements sont nombreux ; aussi vaut-il mieux rester d'emblée le plus prudent possible. Ensuite, on a préféré inclure dans l'inventaire les sites « potentiels », qui à l'occasion de travaux d'aménagement peuvent se révéler intéressants. Enfin, soulignons que nombre de vestiges ont une structure assez ambiguë : c'est le cas notamment des formes circulaires d'un diamètre modéré et démunies de surélévation notoire. Il peut s'agir de mottes arasées, mais aussi de maisons fortes.
- 6 Globalement, les données notées dans la région sont à peu près conformes à ce que l'on note ailleurs en d'autres secteurs, même s'il y a çà et là des points plus originaux. Le plus notable reste l'abondance des sites inventoriés, notamment en ce qui concerne les maisons fortes. Mais il convient, au niveau de l'interprétation, de rester encore fort prudent en la matière.
- 7 En Sarthe, le canton de Brûlon est composé de 14 communes, dont 9 appartiennent à la Champagne mancelle et 5 à la Charnie. La grande majorité des châtelainies et seigneuries du secteur relève de Laval ou de Sablé. Une partie du territoire dépend donc de l'Anjou. Cette situation frontalière n'est pas dénuée d'intérêt et a pu jouer un rôle dans le développement castral lors des premiers temps du comté et des luttes que mènent les comtes d'Anjou pour la possession du Maine (x^e-XI^e s.). Concrètement, l'enquête a permis de recenser 48 sites de mottes, de maisons fortes, de manoirs et de châteaux, sur un territoire couvrant une superficie de 191 km². La répartition est la suivante : 13 mottes (dont 6 hypothétiques), 4 sites qui sont soit des mottes soit des maisons fortes, 27 maisons fortes (dont 14 hypothétiques), 9 manoirs (dont 7 inclus vraisemblablement dans des maisons fortes) et 5 châteaux (dont 2 d'époque moderne).
- 8 Au Moyen Âge, le canton de Malicorne est localisé à la frontière entre l'Anjou et le Maine. Cette position frontalière est importante dans les premiers temps du comté manceau. En secteur manceau, apparaissent clairement au moins 5 seigneuries dominantes (Malicorne, Noyen, Courcelles-la-Forêt et les châtelainies de Château-Sénéchal et de la Suze-sur-Sarthe).
- 9 L'inventaire des sites a permis de répertorier 29 sites (dont 17 clairement assurés et 12 hypothétiques), pour une surface prospectée de 209 km², ce qui représente environ un site pour 7 km². Ces 29 sites se répartissent de la sorte : 6 mottes (dont 2 bien

attestées et 4 hypothétiques), 2 sites qui sont soit des maisons fortes soit des mottes, 21 maisons fortes (dont 7 hypothétiques et 14 réelles), 4 enclos et 3 manoirs (dont 1 hypothétique).

- 10 À Montmirail, la présence de la ligne du TGV au sud et celle de l'autoroute A11 au nord ont quelque peu perturbé le paysage ancien. Le choix des communes retenues pour la prospection (Théligny, Grévez-en-Roc, Saint-Ulphace, Melleray) a été conditionné par l'historique du site. Le château de Montmirail est mentionné en 1080. Il est aux mains de Guillaume Gouet. Au XII^e s., le lignage des Gouet est puissant, non seulement dans le Pays chartrain, mais aussi dans le Maine. Par la suite, à la fin du XII^e s., le fief Gouet passe dans de nombreuses grandes familles. En tout, 94 km² ont été prospectés, ce qui a permis de détecter 16 sites, soit : 3 mottes (mais toutes les trois restent des sites hypothétiques), 6 maisons fortes (parmi lesquelles une seule est hypothétique), 5 manoirs et 5 sites indéterminés.
- 11 La seigneurie de Sillé-le-Guillaume est à cheval sur la Sarthe et la Mayenne. La première mention des seigneurs de Sillé est datée des années 1045-1050. Le château n'est mentionné qu'en 1070. À la fin du Moyen Âge, occupations anglaise et françaises alternent. Elles sont entrecoupées de nombreux sièges. 66 sites ont été répertoriés sur environ 630 km². Ont été pris en compte : 32 mottes (dont 19 restent hypothétiques), 29 maisons fortes (dont 19 sont hypothétiques) et 13 sites potentiels (indéterminés). La plupart des mottes sont situées dans les vallées, le long des rivières ; elles sont installées sur des terres fertiles. Le rôle des forêts est flagrant : nombreux parmi ces vestiges sont ceux qui se trouvent sur le pourtour de massifs forestiers (et essentiellement sur le pourtour de la forêt de Sillé). Enfin, beaucoup de vestiges sont localisés à proximité du chemin Montois, reliant Le Mans au Mont-Saint-Michel.
- 12 Le secteur des cantons de Lassay et du Horps est dominé par la châtellenie de Lassay, dont le château, où l'on voit des restes de chapelle du XI^e s. (?) est mentionné dès 1130-1137. La châtellenie relève de Mayenne, mais le comte du Maine y exerce aussi des droits bien attestés aux XIV^e-XV^e s. Trois puissantes seigneuries vassales en dépendent : celles du Bois-Thibault, du Bois-Frou et des Vaux. La superficie totale des deux cantons est de 261,10 km². 19 communes ont été prospectées. Il y a 7 mottes dans l'inventaire (dont 4 certaines et 3 hypothétiques), 18 maisons fortes (mais 7 ne sont qu'hypothétiques) et on trouve également 6 manoirs (dont 2 potentiels).

INDEX

lieux <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBLD>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrteSpGJhXdyI>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt24YicEkuvu>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtGOVwm6rgzU>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtutc00tw48B>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtIwlvve1V8N>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtzEAo5xJbAS>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt4ITXS7pgQE>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrttdrKzbPqNk>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtPkUhG01lyH>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtw7TKtYlapw>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtcQNQeIhlc3>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt5USasMWiE2>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrttA1vFUuUwK>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtwiXO09Kd2r>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtqsEXYpMfj0>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtcyjLZZ20Qk>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtZifiSF323N>

Année de l'opération : 1995

chronologie <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtAQyKm9qosx>

nature <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/crtqI2kNablQH>

AUTEURS

ANNIE RENOUX

Université du Maine